

Index AI : PRE01/182/2012
05 April 2012

Le vote en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le Connecticut représente un grand pas en avant

Le Sénat de l'État du Connecticut a voté l'abrogation de la peine de mort, ce qui représente un grand pas en avant dans la bataille vers l'abolition de la peine capitale, a déclaré Amnesty International.

Le texte a été adopté après dix heures et demie de débat, par 20 voix contre 16. S'il est approuvé par la Chambre des représentants puis signé par le gouverneur Dannel Malloy, le Connecticut deviendra le 17^e État aux États-Unis à abolir la peine de mort.

« Les législateurs du Connecticut ont pris la bonne décision et montrent l'exemple en faisant progresser les droits humains dans cet État, a indiqué Suzanne Nossel, directrice exécutive d'Amnesty International États-Unis.

« Quatre-vingt-dix-sept pays dans le monde – et près d'un tiers de l'ensemble des États américains – ont désormais tourné le dos à la peine de mort. En les rejoignant, le Connecticut s'inscrirait dans la dynamique qui reléguera ce châtimeur cruel et irréversible au passé.

« Nous exhortons la Chambre des représentants du Connecticut à adopter ce texte dans les meilleurs délais et à le transmettre au gouverneur Dannel Malloy pour qu'il le signe. »

Le fait de mettre un terme à la peine de mort libèrera des ressources au Connecticut qui pourront être allouées aux politiques permettant véritablement de prévenir le crime et de répondre aux besoins des victimes de crimes et de leurs familles.

« Les autorités peuvent faire meilleur usage de ces fonds en vue de remédier à la criminalité et d'apporter un soutien aux victimes, au lieu de financer un châtimeur qui est rejeté par plus de 140 pays dans le monde et 16 États américains », a estimé Suzanne Nossel.

Les études montrent que la peine capitale au Connecticut est minée par les préjugés et appliquée de manière arbitraire. Les proches de 179 victimes de meurtres ont signé une lettre en faveur de ce projet de loi.

Dans son rapport annuel sur la peine de mort dans le monde en 2011, Amnesty International a indiqué qu'un petit nombre de pays – l'Arabie saoudite, la Chine, l'Iran, l'Irak et les États-Unis – étaient responsables de la vaste majorité des exécutions.

Aux États-Unis, les condamnations à mort ont atteint un niveau historiquement bas au cours des 10 dernières années, en grande partie en raison de la prise de conscience croissante de la population sur les lacunes flagrantes inhérentes à la peine capitale. Depuis 1973, aux États-Unis, 140 condamnés à mort ont été innocentés.